Greffe du tribunal de commerce de GRASSE

37, Ave P. Semard
BP 61030
06133 GRASSE
Tél:0492607500
Fax: 0492607513

W&S ME ANTOINE MARTIN
21 AV VICTOR HUGO
75116 PARIS

Nos références : / KVN

GRASSE, le 07 Avril 2005

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 423 675 644
Numéro de gestion : 2000 B 00324

Dénomination : QUESCOM
Adresse : 7,RUE SOUTRANE
ARCHE DES DOLINES
06560 VALBONNE

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de GRASSE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 910
Date du dépôt: 06/04/2005

- *Acte en date du : 06/04/2005*

 ORDONNANCE

 Décision: NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Le Greffier,

Droits de Greffe (46) hors frais postaux, Décret 861098 du 10 Octobre 1986	HT	2.36	EUR
	T.V.A. (19.6%)	0.46	EUR
	T.T.C.	2.82	EUR

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SÉANT A GRASSE, DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

Recommandée A.R.

Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Grasse
37 avenue Pierre Sémard
B.P 61030
06 133 GRASSE CEDEX

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Le soussigné, représenté par la Selarl W&S, elle-même représentée par Maître Antoine Martin, Avocat au Barreau de Paris :

- Monsieur Philippe Oros, agissant en qualité de Président de la société Quescom, société anonyme au capital de 10.284.805,50 €, ayant son siège social situé 7, rue Soutrane, 06560 Valbonne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le numéro 423 675 644 ("Quescom") ;

A l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un ou plusieurs commissaires chargés conformément aux articles L. 225-147 et L. 236-11 du Code de Commerce et à l'article 169 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à Quescom, société absorbante, par Géosoft, société par action simplifiée au capital de 205.500 €, ayant son siège social situé Parc des Barbanniers, 3, allée des Barbanniers, 92230 Gennevilliers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 382 260 636 ("Géosoft"), société absorbée ;

Il est précisé que Quescom détient la totalité des actions composant le capital social de Géosoft. En conséquence, l'opération de fusion projetée entre Quescom et Géosoft ne nécessitera pas l'établissement du rapport prévu à l'article L. 236-10 du Code de Commerce en application de l'article L. 236-11 dudit Code.

Information sur les sociétés concernées

L'activité de Quescom consiste en la création, le développement et la commercialisation d'équipements électroniques et de solutions informatiques appliquées aux télécommunications et

comprenant notamment les systèmes de téléphonie sur réseaux de données, toute opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tout objet similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation, et généralement la participation par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tout fonds de commerce ou établissement, d'alliance ou d'association en participation.

Quescom emploie 33 salariés. Ses commissaires aux comptes titulaires sont les cabinets Audit et Diagnostic, 25, rue de Lubeck, 75116 Paris et PriceWaterhouseCoopers Entreprises, 55, allée Pierre-Ziller, Route des Dolines, B.P. 165, 06903 Sophia Antipolis et ses commissaires aux comptes suppléants sont Monsieur Philippe Millan, 199, rue Saint Charles, 75015 Paris et Monsieur Pierre Claude Rivier, 55, allée Pierre-Ziller, Route des Dolines, B.P. 165 06903 Sophia Antipolis.

L'activité de la société Géosoft consiste en la distribution, le développement, la fabrication, l'installation, l'ingénierie, la formation et la maintenance d'équipements informatiques et de réseaux de télécommunications sous leurs aspects logiciels ainsi que matériels ; et plus généralement, toutes opérations de courtage, commissions, toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou de service, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Géosoft emploie 8 salariés. Son commissaire aux comptes titulaire est le cabinet CFCE, 4, rue Mugnier, 78600 Maisons Laffite, son commissaire aux comptes suppléant est Monsieur Frédéric Berghe, 4, rue Mugnier, 78600 Maisons Laffite.

Opération envisagée

Il est envisagé la fusion de Quescom et de Géosoft par voie d'absorption de la seconde par la première, Géosoft faisant apport à Quescom, à la valeur nette comptable, de la toute propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de ladite société Géosoft, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1er juillet 2004, premier jour de l'exercice en cours, jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion. Le montant des actifs apportés est de 3.236.095 € et le montant des passifs pris en charge est de 467.959 €.

La fusion prendra effet rétroactivement au 1er juillet 2004.

La fusion se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des actions est détenue par Quescom, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les actions devant lui revenir en échange de ses droits dans la société absorbée.

Les motifs et buts de cette fusion sont de regrouper ces deux sociétés qui ont des activités complémentaires dans le domaine informatique. Ainsi, il apparaît opportun de procéder à cette

fusion afin d'obtenir une simplification des structures pour une meilleure organisation des services.

Sont joints à la présente requête, un tableau d'information sur les sociétés Quescom et Géosoft ainsi que les extraits K-Bis de ces deux sociétés.

Enfin, vous trouverez ci-joint à titre de provision un chèque de 35,17 € établi à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce du Grasse.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Fait à Paris
Le 29 mars 2005

En deux exemplaires

W&S Selarl
Antoine Martin
Avocat à la Cour
Pour : Quescom

PJ. Tableau d'information sur les sociétés Quescom et Géosoft
Extraits K-bis des sociétés Quescom et Géosoft

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

ORDONNANCE

Nous, Jean-Louis GRAMARD, Président du Tribunal de Commerce de Grasse, étant en notre Cabinet au Palais de Justice, 37 av. Pierre Sémard à 06130 GRASSE,

Assisté du Greffier,

Vu la requête déposée par Monsieur Philippe OROS, agissant en qualité de Président Directeur Général de la SOCIETE QUESCOM, Société Anonyme au capital de 10.284.805,50. €, dont le siège social est 7 rue Soutrane, 06560 VALBONNE, immatriculée au RCS de Grasse sous le n° 423.675.644,

Vu les dispositions des articles L 225-147 du Code de Commerce et du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967,

DESIGNONS : Madame Claudine REBUFFEL, Cabinet REBUFFEL ET ASSOCIES dont le siège est à 5 rue du Congrès à 06000 NICE, en qualité de Commissaire aux apports,

Avec pour mission :

- apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à QUESCOM, société absorbante, par GEOSOFT SAS, dont le siège est à 92230 GENNEVILLIERS, Parc des Barbanniers, 3 allée des Barbanniers,

Disons que notre ordonnance sera déposée en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés de la SOCIETE QUESCOM et en minutes de notre Greffe par les soins du Greffier,

Taxons les dépens à la somme de 35.17 € (TTC) comprenant les taxes INPI.

Fait et ordonné à Grasse le 06/04/05

Le Président,

Le Greffier,

PREMIERE EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME
DELIVREE A GRASSE, le 06 2103
Le Greffier